

**MANDAT DE VENTE NON EXCLUSIF**

**MANDATAIRE**

**Nom** :  
**Prénom** :  
**Adresse** :  
**Code postal** :  
**Téléphone** :  
**E mail** :

Donne mandat de vente à « **bateau-avendre.com** » (le mandataire) du bateau désigné ci-dessous.

**DESIGNATION ET SITUATION DU BATEAU A VENDRE**

Type du navire : Constructeur :  
Modèle : Année  
Date 1<sup>ère</sup> immatriculation :  
Immatriculé aux Affaires maritimes de : Sous le n°  
Francisé en douane de Sous le n°  
Nom de baptême :  
Pavillon :  
Equipement : suivant inventaire ci-joint  
Lieu de visite : Port :  
ponton :

Observations :

**Prix de vente proposé :**

**HONORAIRES**

**Formule de particulier à particulier.....GRATUIT**

**Formule petite annonce.....40 € pour une parution de 6 mois**

RAYES NULS

Lignes : Mots :

Le vendeur reconnaît avoir pris connaissance des conditions particulières figurant au verso de la présente, des conditions générales et avoir reçu un exemplaire du contrat.

Fait en doubles exemplaires originaux dont l'un a été remis au vendeur qui le reconnaît.

à..... Le.....

**Pour Bateaux-avendre.com**  
La Directrice  
**Mme Vangrévelynghe**

**Le Mandant**  
« j'ai pris connaissance des conditions  
générales que j'accepte »

## **CONDITIONS DU MANDAT**

### **DUREE DU MANDAT**

Le mandat de vente non exclusif est consenti pour une période de six mois renouvelable par tacite reconduction pour un période de même durée. Toutefois, il pourra être dénoncé par l'une ou l'autre des parties, à la fin de chaque période, par lettre recommandée avec accusé réception, 15 jours avant l'expiration du mandat.

### **ENGAGEMENT DU VENDEUR**

#### **Catégories 1 et 2 des conditions générales - le vendeur s'engage :**

- 1 - À remettre à la signature du présent mandat, une copie du titre de propriété du navire à vendre
- 2 - À présenter le navire à vendre, en bon état de navigation et de propreté.
- 3 - À faire visiter le navire à tout acheteur potentiel envoyé par le mandataire.
- 4 - À signaler au mandataire toutes modifications juridiques ou matérielles pouvant modifier ledit dossier.
- 5 - À prendre à sa charge la sortie d'eau pour une expertise.
- 6 - À utiliser l'acte de vente fournit par le mandataire (sauf catégorie 3 et 4 des conditions générales)
- 7 - À nous expédier, dès le règlement de la vente, les documents afin d'assurer le transfert de propriété.
- 8 - A nous transmettre par courrier, les coordonnées de l'acquéreur, dans un délai de 8 jours après la signature de l'acte de vente, si celui-ci n'a pas été présenté par l'intermédiaire du mandataire.

#### **Catégories 3 et 4 des conditions générales - le vendeur s'engage :**

- 1 - À remettre avec la signature du présent mandat un chèque de 40 €
- 2 - A présenter le bien à vendre, en bon état de navigation et de propreté.
- 3 - À faire visiter le bien à vendre à tout acheteur potentiel envoyé par le mandataire.
- 4 - À signaler par écrit au mandataire dans un délai de 8 jours, toutes modifications juridiques ou matérielles du dossier.

### **ENGAGEMENT DU MANDATAIRE**

#### **Le mandataire s'engage :**

- 1 - À mettre en ligne gratuitement le navire dès réception du mandat signé et paraphé.
- 2 - À assurer le transfert de propriété auprès de la douane et des affaires maritimes conformément à l'article 4.2 des conditions générales (**sauf catégorie 3 et 4 des conditions générales**).